



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
FOUG le 06 mars 2018

Madame, Monsieur les parents d'élèves

Objet : Modification du règlement périsco-cantine

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit au service de restauration et/ou de périscolaire de la maternelle.

Par la présente, nous tenons à vous informer de la modification des règlements de ces services.

Vous trouverez ci-joint, pour information, les règlements votés lors du Conseil Municipal du 16 février 2018.

De plus, à compter du 12 mars 2018, les absences de votre enfant aux services de cantine et de périscolaire devront être signalées uniquement à l'agent en charge du service, Mme Sandra BATAIL, par courrier ou SMS au numéro suivant :

Tél : 06 14 49 46 62

Seul ce numéro devra être utilisé pour tout ce qui concerne votre enfant qui fréquente le service restauration scolaire ou de périscolaire de la maternelle.

Nous vous rappelons que, conformément au règlement, toute absence est facturée.

Seules les absences de plus de 5 jours prévenus par courrier ou par SMS 8 jours avant le début de l'absence seront décomptées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'Adjointe,

Brigitte HUMBERT

Le Maire,



Michèle PILOT